



Délibération du Conseil Municipal du Vendredi 18 Septembre 2026

Délibération n°20261809-003

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	13
Nombre de pouvoirs :	01
Nombre de suffrages exprimés :	14
Date de convocation :	10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi dix-huit septembre, à vingt heures, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame ELION Virginie, Maire.

Etaient présents : Mme ELION Virginie, M. DUFAY Dominique, Mme LAVERDANT Emilie, M. PAIN Pierre, Mme DÉMERY Annick, M. SABARLY Denis, M. DAUDON Anthony, Mme SAUMON Aurélie, M. DHAENENS Joachim, Mme ABBA Bertille, M. COURTAUD Pascal, Mme MOULINAT Lucie, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Absents : Mme LAMOT Annie,

Pouvoirs : Mme TRIBET Aurélie a donné pouvoir à Mme ELION Virginie

Mme SAUMON Aurélie est nommée secrétaire de séance

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE Frédéric Chopin

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'elle a reçu une demande de subvention de l'association sportive du Collège Frédéric Chopin. Celle-ci représente le collège et donc Aigurande dans les activités sportives départementales. L'association sportive du Collège Frédéric Chopin compte 67 licenciés. Cette aide sert à faire face aux frais de transport et de licences UNSS

Le conseil municipal après en avoir délibéré et sur proposition de la commission des finances, à l'unanimité

DECIDE d'attribuer la somme de 250 € à l'association sportive du collège Frédéric Chopin

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

Le Secrétaire de séance,
Aurélie SAUMON

Le Maire,
Virginie ELION

Publiée le :